

Plan de
**sobriété
énergétique**

Jeudi 27 octobre 2022

valence
ROMANS
AGGL 

I Le contexte

- Une crise climatique au cœur de toutes les préoccupations (+ des ressources en eau fragilisées cet été)
- Une crise politique qui interroge notre dépendance énergétique et nous oblige à adapter nos consommations
- Des impacts financiers colossaux pour les collectivités locales qui ne bénéficient pas de bouclier

Tarif de l'électricité :
+ 515%
716€ MW/h en 2023

Consommation en électricité
projetée 2023 : 17 M€
dont 10M€ éclairage public

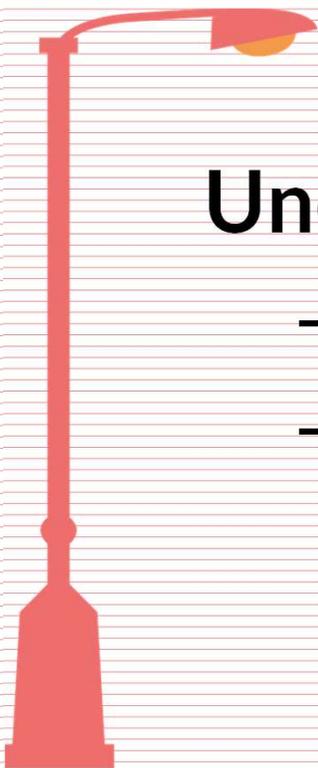
I Le contexte

- Efficacité énergétique, adaptation au changement climatique...
l'Agglo œuvre depuis plusieurs années pour réduire ses consommations en énergies et rendre le territoire vertueux
 - Plan Climat Air Energie Territorial lancé en 2019
 - Soutien aux installations de parc éoliens et photovoltaïques
 - Passage en leds – objectif 60% des équipements d'ici à 2026 :
un plan de 22M€ d'investissement prévu pour l'éclairage public dans le projet de territoire dont 10M€ pour le passage en leds
 - Rénovation thermique des bâtiments

Valence Romans Agglo est l'un des premiers territoires qui formalise un plan de sobriété partagé par l'ensemble de ses communes membres.

Objectif : un dispositif cohérent et lisible qui vise à contenir l'augmentation des tarifs tout en limitant l'impact sur les habitants du territoire

| Un plan de sobriété ambitieux et global



Une priorité : l'éclairage public

- dans les zones d'activités**
- dans les 54 communes**



I L'éclairage public dans les zones d'activités

- 56 zones d'activités
- 3 768 points lumineux
- Extinction de l'éclairage public : de 20h30 à 7h (précédemment de 22h à 5h)
- Effectif depuis le 15 octobre

**Economies réalisées : 800 000€ par an
1 200 000 KW/h / 108 tonnes de CO2**

I L'éclairage public des voies communales

- 38 398 points lumineux (voiries et voies privées)
- Tous les éclairages par leds (35% du patrimoine à ce jour) sont d'ores et déjà réduits de 50% à partir de 22h
- La nouvelle organisation tient compte des usages, de l'activité et de la fréquentation nocturne et différencie :
 - **Les aires urbaines** : tissus urbains dense et continus, quartiers d'habitation et d'activités, voies structurantes
=> coupure d'au moins 70%
 - **Les aires non urbaines** : faible activité nocturne, exceptée au centre des communes
=> coupure d'au moins 90%
=> coupure à 100% pour les communes de - de 2000 hab

L'éclairage public des voies communales

Les aires urbaines

Hiver (1er octobre - 30 avril)		Été (1er mai - 30 sept)	
	Vendredi et samedi soir		Vendredi et samedi soir
Semaine		Semaine	
23h - 5h	0h - 5h	0h - 5h	1h - 5h

2 communes n'ont pas souhaité être intégrées à une aire urbaine :

- **Portes-lès-Valence** (été et hiver) :

=> Extinction en semaine : de 23h à 5h30

=> Extinction le Vendredi et Samedi soir 00h à 5h30

- **Bourg-lès-Valence** (été et hiver) :

=> Extinction semaine et week end : de 23 h à 6h

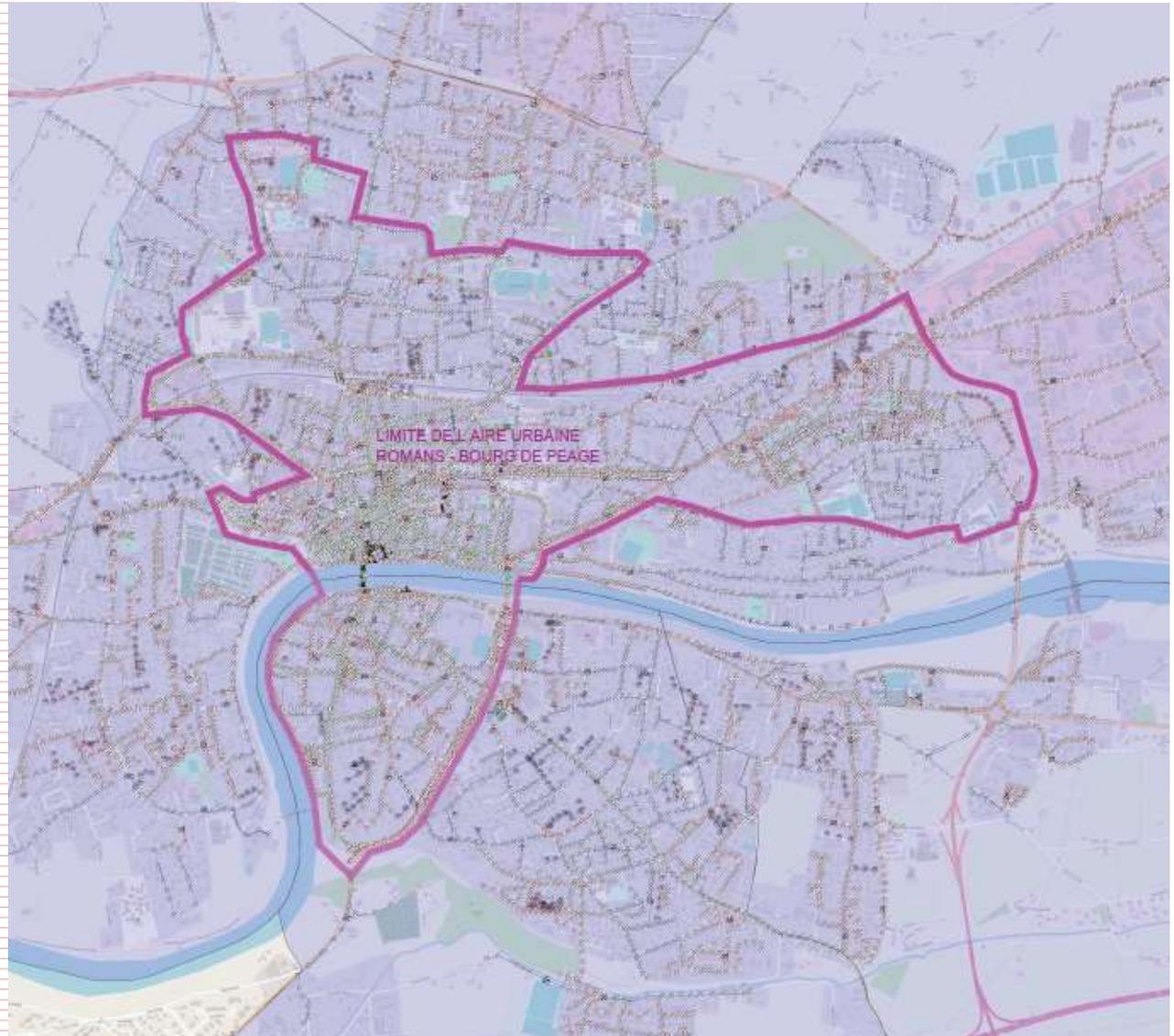
Les extinctions concernent aussi les voies privées (2551 points lumineux), dans les mêmes horaires



L'éclairage public des voies communales

Aire urbaine
de Romans
Bourg de Péage

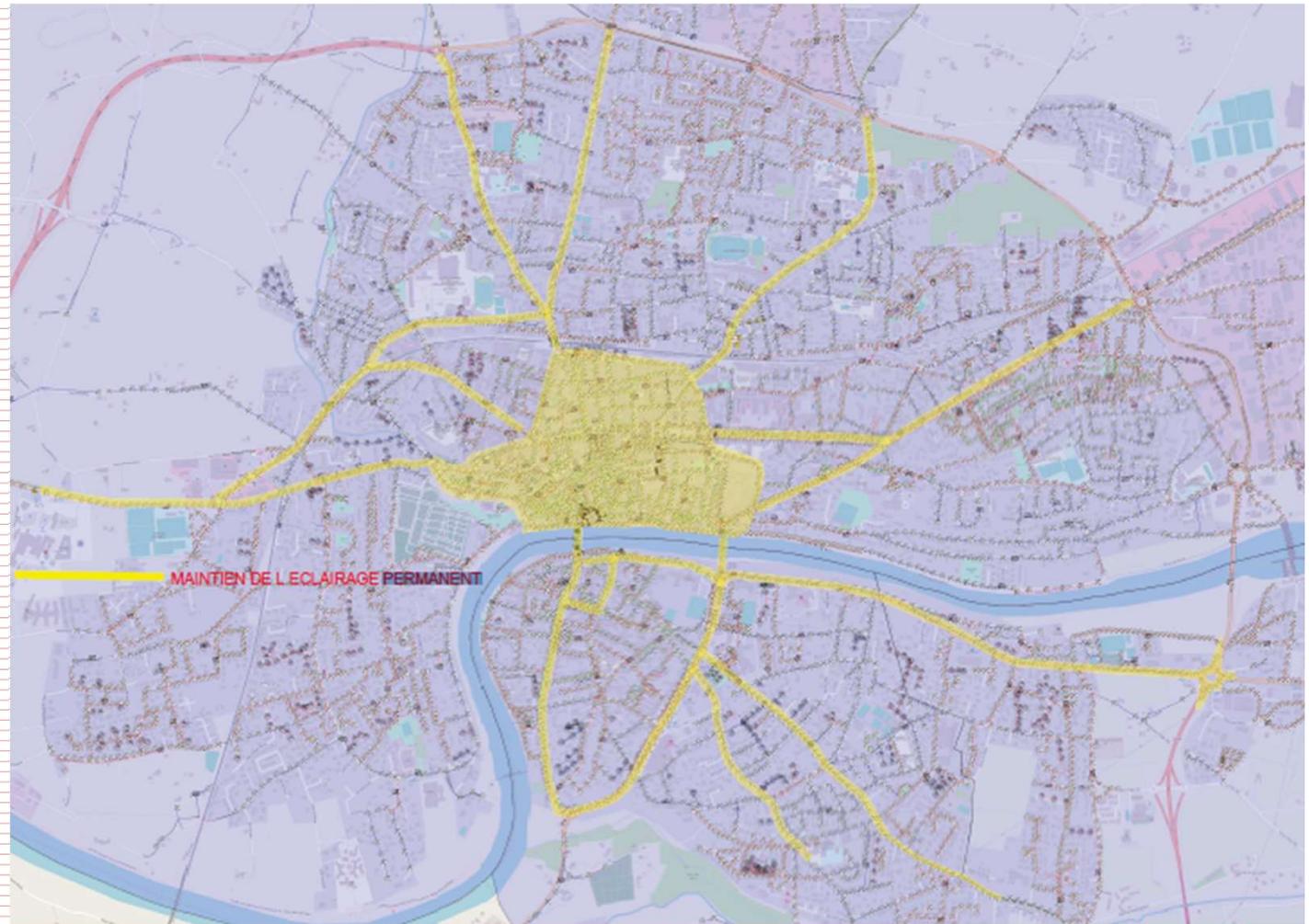
Extinction (hiver)
- de 23h à 5h en
semaine (été : 0h-5h)
- de 0h à 5h les
vendredis et samedis
soirs (été : 1h-5h)



L'éclairage public des voies communales

Aire urbaine
de Romans
Bourg de Péage

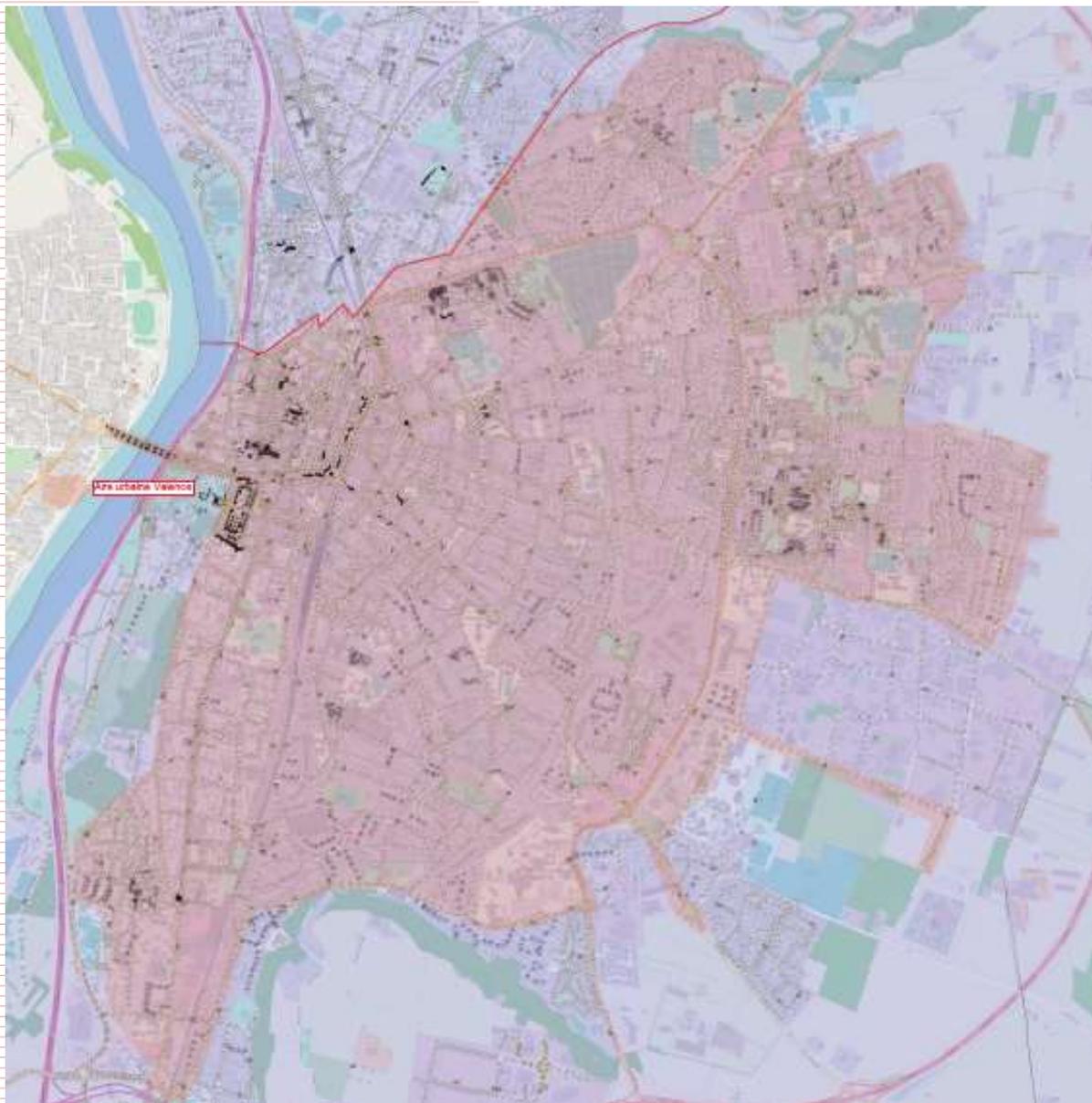
Secteur où
l'éclairage
est maintenu



L'éclairage public des voies communales

Aire urbaine de
Valence

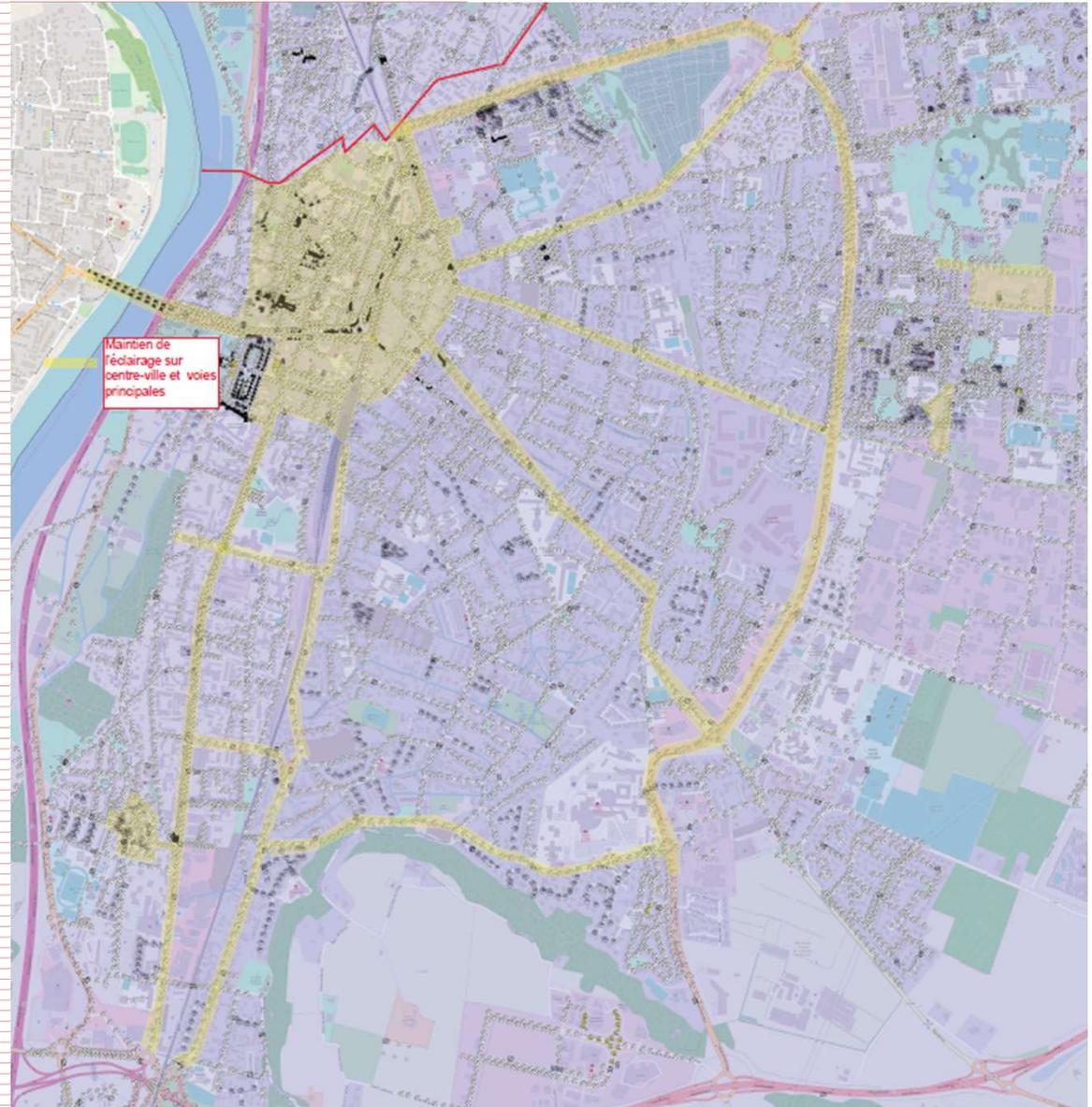
Extinction (hiver)
- de 23h à 5h en
semaine (été : 0h-5h)
- de 0h à 5h les
vendredis et samedis
soirs (été : 1h-5h)



L'éclairage public des voies communales

Aire urbaine
de Valence

Secteur où
l'éclairage est
maintenu



L'éclairage public des voies communales

Les aires non urbaines

AIRES NON URBAINES	Semaine	Vendredi et samedi soir
Communes de + de 5000 hab	23h - 5h30	23h - 5h30
Communes de - de 5000 hab	22h - 6h	23h - 6h

- Mêmes horaires été comme hiver
- Les communes sont libres d'élargir ces plages d'extinction

En juin, 41 communes (dont 26 à 100%) avaient déjà mis en place cette organisation
=> 4 960 points lumineux éteints, 12,8% du patrimoine

L'éclairage public des voies communales

En résumé

AIRES URBAINES	Hiver (1er octobre - 30 avril)		Eté (1er mai - 30 sept)	
	Semaine	Vendredi et samedi soir	Semaine	Vendredi et samedi soir
	23h - 5h	0h - 5h	0h - 5h	1h - 5h
AIRES NON URBAINES	Semaine	Vendredi et samedi soir	Semaine	Vendredi et samedi soir
Communes de + de 5000 hab	23h - 5h30	23h - 5h30	23h - 5h30	23h - 5h30
Communes de - de 5000 hab	22h - 6h	23h - 6h	22h - 6h	23h - 6h

- Un déploiement en cours et qui sera finalisé en janvier 2023 (programmation des équipements en cours)
- Extinction prévue de 36 430 points lumineux soit 86% du patrimoine
- Un effet immédiat et conséquent avec, en plus, des bénéfices attendus en termes de biodiversité (faune aviaire) et de pollution lumineuse)

4 millions d'€ / 7 500 000 KW/h
675 tonnes de CO² non dépensés par an

| L'éclairage public

Les illuminations de fin d'année

Les communes de l'Agglo, dont l'éclairage événementiel est raccordé au réseau d'éclairage public, s'accordent à maintenir l'éclairage des fêtes de fin d'année mais à limiter sa durée à 4 semaines, soit du 8 décembre au 8 janvier.

Un plan de sobriété ambitieux et global



Les équipements de l'Agglo



Les équipements de l'Agglo

Contexte et objectifs

Les élus choisiront, d'ici le Conseil communautaire du 16/11, les mesures permettant d'atténuer l'impact financier de la crise énergétique

- sans répercussion sur le porte monnaie des habitants
- tout en maintenant un niveau de service public acceptable pour les différents publics : scolaires, associations et clubs, familles, sportifs, public de salles de spectacles....

- Mise en œuvre prévue : 1^{er} janvier 2023
- Des mesures adaptables en fonction de l'évolution de la situation et en lien avec les acteurs du territoire
- Des mesures conjoncturelles susceptibles d'être adoptées de manière pérenne en fonction de leur efficacité / acceptabilité

Les équipements de l'Agglo

Données générales

Les sites les plus consommateurs d'électricité

EQUIPEMENTS	RANG	CONSOMMATION MOYENNE en KWh
PATINOIRE - VALENCE	1	1 586 000
PISCINE JEAN POMMIER - VALENCE	2	1 297 000
PISCINE SERGE BUTTET - ROMANS	3	528 000
PISCINE CAMILLE MUFFAT - PORTES-LES-VALENCE	4	437 000
MEDIATHEQUE LATOUR MAUBOURG - VALENCE	5	454 000

Estimation des évolutions des coûts des consommations électriques

EQUIPEMENTS	COÛT EN € 2019	ESTIMATION EN € 2022 (basée sur un coût moy)	ESTIMATION EN € 2023 (basée sur un coût moy)
PATINOIRE - VALENCE	149 000	320 000	600 000
PISCINE JEAN POMMIER - VALENCE	127 000	296 000	550 000
PISCINE SERGE BUTTET - ROMANS	35 000	109 000	200 000
PISCINE CAMILLE MUFFAT - PLV		138 000	250 000
MEDIATHEQUE LATOUR MAUBOURG - VALENCE		125 000	250 000
TOTAL	311 000	988 000	1 850 000

Les équipements de l'Agglo

Exemples de pistes de travail

SPORT

La patinoire

- Élargissement de la période de fermeture
- Diminution de l'épaisseur de la glace
- Adaptation des tarifs au coût de l'énergie
- Mise en leds de l'éclairage

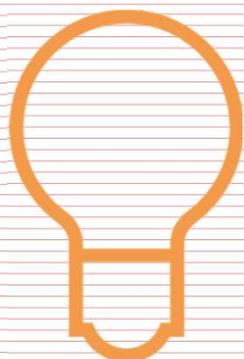
Les piscines

- Élargissement de la période de fermeture
- Baisse des températures
- Adaptation des tarifs au coût de l'énergie

CULTURE

- Élargissement de la période de fermeture des médiathèques
- Baisse des températures
- Limitation des concerts et spectacles
- Adaptation des tarifs au coût de l'énergie pour PAH, CPA, médiathèques

| Un plan de sobriété ambitieux et global



La charte EcoWatt



La charte Ecowatt

- Valence Romans Agglo s'engage pour une consommation d'énergie responsable en signant la charte EcoWatt porté par RTE et l'ADEME



Véritable météo de l'électricité, EcoWatt qualifie en temps réel le niveau d'électricité disponible pour alimenter les français et le niveau de consommation, région par région. A chaque instant, des signaux clairs guident les citoyens pour adopter les bons gestes afin de limiter la consommation d'électricité.

Un dispositif d'alerte indique les périodes où les Français sont appelés à réduire ou décaler leur consommation d'électricité pour éviter les coupures ou en réduire leur durée.

La charte Ecowatt

- L'Agglo s'engage à :
 - sensibiliser les habitants du territoire sur ce dispositif et à diffuser les éco gestes permettant à chacun de réduire sa consommation
 - relayer les signaux d'alerte à l'ensemble des acteurs du territoire si besoin
 - mettre en place, pour ses équipements et compétences, des actions d'économie d'énergie structurelle
 - Baisse du chauffage de ses locaux
 - Réduction et modernisation de l'éclairage
 - Réduction des consommations d'appareils électroniques
 - adapter son fonctionnement en cas de pic de consommation



Plan de
**sobriété
énergétique**

Merci